

Séance du 26 septembre 2018

Le vingt-six septembre deux mille dix-huit, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 21/09/2018

Date d'affichage : 02/10/2018

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, NOURRY Cécile, LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; M. LEPLEY Laurent.

Étaient excusés : M. ALLIX Gratien (procuration Mme PAISANT) ;
M. BOURGÈS André (procuration M. BAZIN).

Mme LEVALLOIS, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 25 juillet 2018 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Extension de périmètre du SDEM50 – Adhésion de la commune de Tessy-Bocage (visa 28/09/2018)

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L 5711-1 et L 5211-18 ;

- Vu la délibération n° CS-2018-32 en date du 5 juillet 2018 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage ;

- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant cette modification, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité ;

- Suite à la création, par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, de la commune nouvelle de Tessy-Bocage (Fervaches, Tessy-sur-Vire, Pont-Farcy) à compter du 1^{er} janvier 2018, cette commune a décidé de transférer la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » (AODE) au SDEM50 sur l'ensemble de son territoire ;

- Par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical du SDEM50 a approuvé à l'unanimité cette adhésion modifiant le périmètre du syndicat car la commune déléguée de Pont-Farcy était jusqu'alors située dans le département du Calvados ;

- Qu'en cas de majorité qualifiée réunie, cette extension de périmètre entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Après avoir pris connaissance de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage au SDEM50.

II. Allocation de Compensation pour les TAP : reversement au Syndicat Scolaire (visa 28/09/2018)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la réunion de la CLECT du 11 juin 2018, Saint-Lô Agglo a attribué à la Commune de Carantilly une allocation de compensation pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) d'un montant de 6 839.20 € qui pourra être revue en fonction de l'effectivité ou non du service.

Le Syndicat Scolaire ayant la compétence scolaire, il est normal de la lui reverser.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à reverser le montant perçu au titre de l'Allocation de Compensation pour les TAP, au Syndicat Scolaire Carantilly/Dangy/Quibou.

III. Participation financière au repas des aînés (visa 28/09/2018)

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des accompagnants ou des conjoints n'ayant pas l'âge requis (moins de 65 ans) peuvent prendre part au repas des aînés moyennant une participation financière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que pour l'année 2018, cette participation sera de 26 €.

IV. Société de chasse : mise à disposition de parcelles communales (visa 28/09/2018)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise à jour de son plan de chasse, la Société de chasse Carantilly – Cametours souhaiterait que les parcelles cadastrées :

- section B n° 292 (42 ares 10 ca)
- section B n° 293 (67 ares 83 ca)
- section B n° 294 (64 ares 98 ca)
- section C n° 536 (1 Ha 16 ares 19 ca)
- section C n° 682 (23 ares 32 ca)
- section C n° 683 (24 ares 98 ca)
- section C n° 884 (57 ares 07 ca)
- section C n° 886 (39 ares 40 ca)
- section D n° 102 (51 ares 50 ca)

et appartenant à la commune de Carantilly, soient portées dans le nouveau plan de chasse.

De plus, la société souhaiterait implanter du miscanthus dans la parcelle cadastrée section D n° 102 afin de créer une réserve à faisans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la mise à disposition de la Société de chasse des parcelles communales ci-dessus désignées ;
- autorise la Société de chasse à implanter du miscanthus dans la parcelle cadastrée section D n° 102 ;
- autorise le maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

V. Affaires diverses

- Point sur l'achat du camion : M. le Maire rappelle au CM que le remboursement du sinistre par Groupama a été un véritable parcours du combattant. 1^{ère} proposition de rachat à 2 300 € ; 2^{nde} à 3 200 € et 3^{ème} à 4 000 €. Finalement, nous avons obtenu 8 165 € plus 400 € de remboursement de la contre-expertise. Le camion a coûté 21 000 €. Avec le remboursement de Groupama et le FCTVA, nous devrions récupérer environ 11 000€. Le reste à charge est donc de 10 000 €, somme qui avait été inscrite au budget.

- Bulletin Municipal : M. le Maire souhaite que sa préparation commence prochainement. Il proposera des dates à la commission.

- Tribunal : M. le Maire rend compte de son 5^{ème} déplacement au Tribunal d'Instance de Coutances,

concernant les impayés de loyer de l'ancien locataire de la Gare. Le jugement a été mis en délibéré au 15 octobre. Il semble que cette affaire va enfin être réglée.

- Frelons asiatiques : C'est toujours le cafouillage. Des nids sont signalés ; les propriétaires ne reconnaissent pas qu'ils sont chez eux ou ne veulent pas payer pour les faire détruire. M. le Maire indique qu'il va prendre un arrêté pour obliger les personnes qui ont des nids sur leur terrain à les signaler et à les faire détruire. Ils seront systématiquement signalés au FDGDON. Il rappelle également que ces frelons asiatiques sont dangereux et qu'ils prolifèrent de plus en plus tous les ans. Il est impératif d'en détruire le maximum. Il demande au CM de réfléchir sur une aide financière qui pourrait être apportée par la commune, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres communes, tout en espérant que les services de l'Etat en prennent également une partie à leur charge.

- Saint-Lô Agglo : La délibération de prise en compte de la révision de la carte communale de Carantilly a été votée à l'unanimité par le conseil communautaire. Il n'y aura aucune extension des zones constructibles.

Comme le prévoit la loi « NOTRE », l'Agglo va créer un « conseil de développement » ; il sera composé de 3 collèges de 25 membres. Cet organisme devra réfléchir à de nouveaux projets. Il sera saisi par le Président de Saint-Lô Agglo mais il pourra également présenter des projets. Les élus qui y siégeront ne devront pas être des délégués communautaires. M. le Maire indique que si des conseillers de la commune sont intéressés, ils peuvent s'inscrire auprès de l'Agglo. S'ils sont trop nombreux, il sera procédé à un tirage au sort.

M. le Maire s'interroge de plus sur les nombreux projets en cours qui coûtent très chers, ainsi que sur la prolifération des cabinets d'études qui prennent beaucoup de temps aux secrétariats de mairie, et qui eux aussi ont un coût.

Il rappelle enfin que les comptes rendus de séances peuvent être consultés sur le site internet de Saint-Lô Agglo. Ils représentent un gros volume de pages et il n'est donc pas possible de les reproduire pour chaque élu.

- Travaux à l'étang et voirie 2018 : M. le Maire donne la parole à M. CORON.

La 2^{ème} tranche des travaux de l'étang va commencer le 27 septembre. Les arrêtés de fermeture et de vitesse réglementée ont été pris.

La commission voirie s'est réunie et propose de réaliser les travaux des chemins suivants pour 2018 : Hôtel Héliard, Hôtel Renault, Hôtel Fleury et les abords des salles des fêtes et de sport. L'entreprise devrait intervenir prochainement.

- Repas des anciens : M. le Maire donne la parole à Mme LEDOUX. Le repas aura lieu le mercredi 24 octobre. Le Comité consultatif aux affaires sociales s'est réuni sous sa présidence et a retenu le menu, le thème, les jeunes qui serviront. Il est à noter qu'une messe aura lieu à 11 heures pour ceux qui souhaitent s'y rendre. La troupe des cors de chasse qui s'entraîne dans l'église depuis de nombreuses années animera cet office.

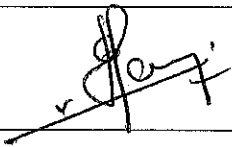

XI. Questions diverses

- M. BAZIN rend compte d'une réunion sur la culture à laquelle il a assisté à l'Agglo : 2 bureaux d'étude choisis vont faire des propositions.

- prochain conseil le 17 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	La Secrétaire, Mireille LEVALLOIS 
Bruno CORON	Cécile NOURRY
Erik DUFORT	Gratien ALLIX PP Mme PAISANT
Malika LEDOUX	Honorine LEMERRE
Nadège PAISANT	Stéphanie CANTO
Pascal BELLÉE	Laurent LEPLEY
Denis BAZIN	André BOURGÈS PP M. BAZIN